



# Le 2000

Volume 29, no 10, juin 2003

Journal provincial

**Santé et sécurité;  
c'est pas toujours un jeu !**

**États financiers 2002**

[www.scfp2000.qc.ca](http://www.scfp2000.qc.ca)

# Table des matières

3	<b>Mot du président et du secrétaire général</b>	11	<b>Histoire de mon syndicat Concrétisons notre action syndicale</b>
4-5-6	<b>Nos états financiers</b>		
7	<b>Ils sont ouverts mais...</b>	12	<b>Le monde du travail</b> Un 1er mai très offensif Harmoniser les régimes de retraite Arrêter les assassins La réforme Traductrice, traducteur
8-9-10	<b>Comités</b> CPSS - Condition féminine - CRAT CTT - ESVI - Une proposition indécente Articles promotionnels		



## Centre d'appels français

En juin 2002, nous vous entretenions sur un gain que nos consoeurs et confrères Français avaient obtenu en négociation, soit un maximum de quatre (4) heures de prise d'appels par jour.



Dès que nous aurons reçu l'information, nous reviendrons avec plus de détails sur ce dossier, à savoir : comment cette demande est arrivée, de quelle manière elle a été traitée et comment ont-ils réussi à obtenir un résultat semblable.

**Serge Lachance**, responsable provincial comité d'information

Plusieurs d'entre vous nous demandent de l'information à ce sujet et vous semblez tous très intéressés par cette disposition.

Nous avons contacté nos confrères Français et discuté avec eux de cet encadrement. Ils doivent nous envoyer toute la documentation nécessaire.



**Le 2000** est un bulletin d'information provincial publié par le Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000, SCFP-FTQ.

Le 2000 est tiré à 5 775 copies et est distribué gratuitement à tous les membres.

Président : **Claude Arseneault**

Secrétaire général : **Guy Poirier**

Responsable de l'information :  
**Serge Lachance**

Montage et traitement de texte :  
**Carole Malboeuf**

Caricature :  
**Sophie Latendresse**

Toute correspondance au sujet de cette publication doit être adressée au : Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000 SCFP-FTQ, 1010, rue de Liège Est, 2e étage, Montréal Qc H2P 1L2

Tél.: (514) 381-2000

Courriel :  
[bureau.syndicat@scfp2000.qc.ca](mailto:bureau.syndicat@scfp2000.qc.ca)

Infographie et impression :  
**Atelier Québécois Offset inc.**

DÉPÔT LÉGAL :  
**Bibliothèque nationale du Québec**

Numéro de convention : 40005710

### Un espace vous sera réservé

Vous avez un sujet et désirez être publié, la rubrique « **opinion du lecteur** » est pour vous. C'est simple, envoyez-nous votre texte par courriel à  
[information@scfp2000.qc.ca](mailto:information@scfp2000.qc.ca)

Votre texte doit comporter un maximum de 750 mots, être signé et contenir vos coordonnées.



# Mot du président, Claude Arseneault

## Un (dernier) petit mot sur la participation

Le dossier Développement et Relève de la main-d'œuvre arrive à la fin de ce que je qualifierais de sa première étape, soit votre décision d'acceptation ou de rejet du projet. La prochaine étape, si elle est acceptée, sera la mise en application et le suivi de l'entente.

Bien entendu, nous vous recommandions l'acceptation de l'ensemble du projet et depuis le 3 juin, nous avons entrepris une tournée d'assemblées générales pour vous faire voter sur le dossier du Développement et Relève de la main-d'œuvre. Dans les dernières éditions du journal, nous vous avons invités et nous avons insisté sur l'importance de votre présence dans le but de vous approprier le dossier et surtout pour vraiment prendre cette décision.

Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes à quelques jours du dépouillement du vote (le 20 juin), mais c'est avec une certaine déception que nous constatons la participation plutôt faible des membres à ces assemblées. Je comprends que la vie d'aujourd'hui ne nous laisse pas tout le temps que nous voudrions et qu'une multitude de raisons peuvent nous empêcher d'aller aux assemblées, mais il me semble que de venir se prononcer sur les conditions de travail que nous pourrions avoir pour les prochaines années devrait, à mon sens, susciter un plus grand intérêt de la part de tous les membres. Quoi qu'il en soit, comme vous savez, bonne ou mauvaise, la décision sera celle de la majorité des membres

qui se seront présentés.

Lorsque vous lirez cet article, vous saurez probablement déjà quel est le résultat du vote, alors pour ceux et celles qui ne sont pas venus aux assemblées, j'espère que vous ne serez pas trop déçus du résultat.

## Congrès du SCFP – Québec

C'est du 9 au 13 juin que le SCFP – Québec tenait son XXIIIe congrès à Québec sous le thème *Concrétisons notre action syndicale*. Près de 500 personnes, représentant les syndicats locaux du SCFP au Québec, participaient à cette rencontre. Pendant toute la semaine, les délégations ont discuté sur les luttes menées au cours des deux dernières années. Ils et elles se sont aussi penchés sur l'organisation de notre syndicat. Il y a eu de longs débats et des ateliers portant sur les moyens d'améliorer notre organisation pour la rendre encore plus efficace afin d'offrir aux membres les meilleurs services possibles. La délégation du 2000 (comme celle des autres sections locales d'Hydro-Québec) a participé activement à ces débats pour sensibiliser les représentants des autres secteurs aux particularités de syndicats provinciaux comme les nôtres.

En compagnie du secrétaire trésorier national, le confrère Claude Généreux, des discussions ont aussi porté sur la Caisse Nationale de Grève (CNG) pour que nous puissions nous assurer qu'à l'avenir nous ayons toujours la

capacité de lutter contre nos employeurs partout au Québec et au Canada. Nous devons d'ailleurs poursuivre ces discussions lors du congrès du SCFP – National à l'automne. Ce sera un dossier très important à suivre.

Pour ma part, je ne me suis pas représenté au poste de vice-président du secteur hydroélectrique que j'occupais depuis 1999 (représentant les quatre sections locales d'Hydro-Québec au bureau de direction du SCFP – Québec). Mes tâches de président de la section locale 2000 me demandent tout mon temps. C'est donc le confrère Charles Fleury, secrétaire général de la section locale 1500, choix unanime des délégations du secteur hydroélectrique au congrès, qui a été élu pour occuper ce poste. Nous lui souhaitons bonne chance et bon mandat.

## Petite mise au point sur les courriels

Au cours de la tournée d'assemblées, plusieurs membres m'ont fait part de leur déception, car je n'avais pas répondu à leur courriel. Comme je leur ai dit et je veux le préciser à tous, je reçois beaucoup trop de courriels pour que je puisse y répondre par écrit. Je me fais cependant un devoir de les lire et de les référer au bon endroit ou à la bonne personne s'il y a un problème particulier. Je vous demande donc votre indulgence à cet égard et je vous remercie de votre compréhension.

Solidairement,

# Mot du secrétaire général, Guy Poirier



## Caisse de grève

Au congrès du SCFP-Québec, nous avons discuté de la situation de la caisse de grève. Une partie de votre cotisation y est versée tout comme celle des 500 000 autres membres du SCFP au Canada.

Actuellement, elle ne génère pas assez de revenus pour couvrir les allocations de grève données aux grévistes. Depuis deux ans, les grèves sont plus longues et ce sont souvent de grands groupes qui sont en grève ou en lock-out.

Le consensus au Québec c'est de maintenir les cotisations (temporaires) de solidarité et de réduire de 2% les dépenses dans les autres

activités pour transférer ce montant dans la caisse de grève.

Il faut admettre que cela n'assurera qu'un financement minimum de la caisse. C'est toutefois au congrès national que sera décidé le sort de celle-ci.

Une résolution a aussi été adoptée à l'effet d'obliger les sections locales à faire adopter en assemblée générale un code d'éthique sur les finances des sections locales. Nous appliquons les principes et énoncés du code d'éthique depuis de longues années déjà. Nous nous conformerons à cette résolution en vous le présentant dans une prochaine assemblée générale.

## États financiers

Comme chaque année, nous vous faisons parvenir les états financiers par la poste. Prenez-en connaissance, c'est important puisque cela vous indique comment sont dépensées vos cotisations. Ils ont été vérifiés par un comptable et les syndicats ont scruté à la loupe les factures et comptes de dépenses puis le Comité exécutif les a acceptés.

Si vous avez des questions, vous pouvez me les faire parvenir par courriel et je tenterai de vous répondre le plus rapidement possible.

# Nos états



## ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2002

Le 17 juin 2003

### Il ne faut pas se fier aux apparences

Consoeurs, Confrères,

En regardant les états financiers vous pourriez constater que dans la colonne revenus et dépenses le total indique un déficit de 426,000\$. Il ne faut pas vous inquiéter, les règles comptables peuvent parfois nous faire mal paraître.

En utilisant notre réserve accumulée (certificats de placement), nous avons liquidé l'hypothèque sur l'immeuble abritant le Centre communautaire et le siège social du syndicat. Cela a eu pour effet de faire baisser l'avoit des membres et de provoquer un déficit dans les revenus et dépenses. N'eût été de cela, un surplus de 52,000\$ serait affiché.

Toutefois, il faut savoir que le Centre communautaire a sa propre comptabilité et que la liquidation de l'hypothèque a eu l'effet contraire.

Dans un contexte de négociation, avec toutes les dépenses que cela implique, c'est un tour de force de ne pas s'enliser dans les déficits. Cet effort a été soutenu par toutes les personnes de la structure syndicale et je les remercie.

En 2003 et 2004, nous aurons deux défis à relever: une hausse possible des cotisations de la caisse de grève et un effort majeur devra être fait quant à la formation des délégués syndicaux.

Notre objectif est et sera toujours de donner le maximum de service pour la cotisation que vous payez.

**GUY POIRIER**  
Secrétaire général

## Vos états financiers

### Rapport et recommandations des syndics provinciaux pour l'exercice financier finissant le 31 décembre 2002

Montréal, le 28 mai 2003

Nous soussignés, après avoir les 26, 27 et 28 mai 2003, au siège social du Syndicat à Montréal, examiné et vérifié tous les livres comptables, les pièces justificatives ou tout autre document pertinent jugé nécessaire à notre requête, croyons que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière et par conséquent, nous recommandons l'acceptation des états financiers annuels de notre Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000, S.C.F.P. - F.T.Q., vérifiés par André Corriveau, comptable agréé, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.

**COLETTE LAPLANTE**  
Syndic élue pour un an  
Région Richelieu

**LOUISE GAGNÉ**  
Syndic élue pour deux ans  
Région Saguenay

**PAUL-RENÉ PÉLOQUIN**  
Syndic élu pour trois ans  
Région St-Laurent

FONDS GÉNÉRAL		
BILAN AU 31 DÉCEMBRE		
	2002	2001
<b>ACTIFS</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Encaisse	27 801 \$	237 571 \$
Certif. de placement (note 3)	279 772	720 000
Comptes à recevoir	301 314	198 126
Intérêts courus	4 189	23 379
Frais payés d'avance	20 000	
	<hr/>	<hr/>
	633 076	1 179 076
<b>IMMOBILISATIONS</b>	90 662	28 707
(notes 2 et 4)		
	<hr/>	<hr/>
	<b>723 738 \$</b>	<b>1 207 783 \$</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Comptes à payer	735 489	793 149
<b>AVOIR (DÉFICIT) DES MEMBRES</b>		
Réservé à l'administration	(102 413 )	385 927
Réservé aux immobil.	90 662	28 707
	<hr/>	<hr/>
	(11 751 )	414 634
	<hr/>	<hr/>
	<b>723 738 \$</b>	<b>1 207 783 \$</b>

# financiers

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

ANDRÉ CORRIVEAU C.A. 1525 Montarville, St-Bruno  
Comptable Agréé QC J3V 3T8  
Tél.: (450) 653-7818

Aux membres du:

Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000 du S.C.F.P.-F.T.Q.

J'ai vérifié le bilan du "Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000 du S.C.F.P.-F.T.Q." au 31 décembre 2002, et les états des revenus et dépenses, de l'avoir (déficit) des membres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Syndicat. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de votre Syndicat au 31 décembre 2002, ainsi que les résultats de son opération et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

ANDRÉ CORRIVEAU, c.a., Montréal, le 13 mars 2003

FONDS GÉNÉRAL		
REVENUS ET DÉPENSES		
DE L'EXERCICE TERMINÉ		
LE 31 DÉCEMBRE	2002	2001
<b>REVENUS</b>		
Cotisations syndicales	3 791 930 \$	3 770 465 \$
Frais d'adhésion	318	396
Intérêts	27 795	43 815
Frais légaux - fonds de défense	0	0
	<u>3 820 043</u>	<u>3 814 676</u>
<b>DÉPENSES</b>		
Amortissement - mobilier bureau	11 750	2 264
Amortissement - matériel informatique	10 412	23 050
Salaires & dépenses (officiers et employé-e-s)	466 254	479 287
Arbitrages et griefs	93 853	88 928
Congrès et colloques	16 893	43 249
Comité exécutif	93 275	96 188
Comité d'évaluation	17 881	31 606
Comité de formation	10 799	14 332
Comité de négociation	54 843	0
Comité de santé & sécurité	23 625	26 097
Comité d'information	30 663	15 107
Comité de la condition féminine	1 265	866
Comité des changements technologiques	7 822	11 195
Autres comités	59 466	46 784
Élections	0	18 396
Per Capita (voir annexe)	2 353 598	2 399 798
Frais de bureau	233 821	175 117
Contributions Centre Communautaire	671 482	193 140
Loyers et services	13 342	14 487
Assurances	18 432	17 030
Frais légaux et vérification	59 260	45 498
Dépenses des syndicats	2 985	9 634
Frais de banque	(6 )	251
Profit sur disposition d'immobilisation	(5 287 )	0
	<u>4 246 428</u>	<u>3 752 304</u>
<b>EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>	<b>(426 385 \$)</b>	<b>62 372 \$</b>

FLUX DE TRÉSORIE		
DE L'EXERCICE TERMINÉ		
LE 31 DÉCEMBRE		
	2002	2001
<b>FLUX DE TRÉSORIE LIÉS</b>		
<b>AUX ACTIVITÉS</b>		
<b>DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (déficit) de l'exercice	(426 385 \$)	62 372 \$
Éléments n'entraînant aucun mouvement des liquidités:		
Amortissement	22 162	25 314
Profit sur dispositions d'immobilisation	(5 287 )	0
	<u>(409 510 )</u>	
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 5)	(161 658 )	87 686
		<u>3 625</u>
	<u>(571 168 )</u>	<u>91 311</u>
<b>DE FINANCEMENT</b>		
Encaissement des certificats de placement	440 228	0
<b>D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de mob. bureau	(61 938 )	(1 537 )
Acquisition de mat. Infor.	(49 572 )	(11 303 )
Produit de disp. d'immob.	32 680	0
	<u>(78 830 )</u>	<u>(12 840 )</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORIE</b>	<b>(209 770 )</b>	<b>78 471</b>
<b>TRÉSORIE AU DÉBUT</b>	<b>237 571</b>	<b>159 100</b>
<b>TRÉSORIE À LA FIN</b>	<b>27 801 \$</b>	<b>237 571 \$</b>
<b>SITUATION DE LA TRÉSORIE</b>		
Encaisse	<u>27 801 \$</u>	<u>237 571 \$</u>



# Nos états financiers

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DU 31 DÉCEMBRE 2002

**NOTE 1**

**CONSTITUTION**

Les membres qui composent le "Syndicat" sont des employé-es d'Hydro-Québec, salariés au sens du Code du Travail. Le certificat d'accréditation a été délivré le 15 décembre 1966 et enregistré auprès de l'inspecteur général des institutions financières sous le matricule 1145006343.

Les buts du "Syndicat" sont l'établissement de relations ordonnées entre Hydro-Québec et les personnes à son emploi et entre les membres eux-mêmes ainsi que l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux, moraux et professionnels de ses membres.

**NOTE 2**

**CONVENTIONS COMPTABLES**

Les dépenses en immobilisations sont comptabilisées au coûts de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit 5 ans pour le mobilier de bureau et 3 ans pour le matériel informatique.

**NOTE 3**

**CERTIFICATS DE PLACEMENT**

Certificats échéants entre avril 2003 et août 2003, intérêts variant entre 2,80% et 3,00%

**NOTE 4**

**IMMOBILISATIONS**

	2002	2001
<b>Coûts</b>		
Mobilier de bur.	152 660 \$	90 722 \$
Matériel inform.	135 104	132 950
	<u>287 764</u>	<u>223 672</u>
<b>Amort. Cumulé</b>		
Mobilier de bur.	98 276	86 526
Matériel inform.	98 826	108 439
	<u>197 102</u>	<u>194 965</u>
Valeur nette	<u><b>90 662 \$</b></u>	<u><b>28 707 \$</b></u>

**NOTE 5**

**VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS**

<b>CAISSE DU FONDS D</b>	2002	2001
Comptes à recevoir	(103 188 \$)	2 036 \$
Intérêts courus	19 190	260
Frais payés d'avance	(57 660 )	
Comptes à payer	(20 000 )	1 329
	<u><b>(161 658 \$)</b></u>	<u><b>3 625 \$</b></u>

**Note: Ce rapport financier annuel vous est présenté conformément à l'article 12.11 de nos statuts. Il pourrait s'avérer utile de le conserver pour consultation ultérieure.**

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS DU 31 DÉCEMBRE 2002

**ANNEXE - PER CAPITA**

RÉGIONS	2002		
	Payé à la région	Payé pour la région	Total
Abitibi	15 848 \$	11 908 \$	27 756 \$
Annexe	11 694	17 813	29 507
Baie James	4 400	13 380	17 780
Laurentides	55 452	33 827	89 279
Maisonneuve	9 000	19 603	28 603
Manicouagan	18 382	19 057	37 439
Matapédia	23 877	16 504	40 381
Mauricie	14 734	23 776	38 510
Montmorency	20 836	36 402	57 238
Richelieu	50 116	40 173	90 289
Saguenay	15 464	4 939	20 403
Siège social	13 545	37 585	51 130
St-Laurent	9 000	41 363	50 363
	<u><b>262 348 \$</b></u>	<u><b>316 330 \$</b></u>	<u><b>578 678 \$</b></u>

**ORGANISME**

Syndicat Canadien de la fonction Publique National	<u><b>1 774 920 \$</b></u>
	<u><b>2 353 598 \$</b></u>

**RÉGIONS**

RÉGIONS	2001		
	Payé à la région	Payé pour la région	Total
Abitibi	11 390 \$	14 671 \$	26 061 \$
Annexe	8 880	15 717	24 597
Baie James	5 213	10 583	15 796
Laurentides	39 900	41 787	81 687
Maisonneuve	13 500	26 167	39 667
Manicouagan	23 116	18 566	41 682
Matapédia	20 795	13 347	34 142
Mauricie	12 949	25 673	38 622
Montmorency	28 000	38 164	66 164
Richelieu	45 935	42 334	88 269
Saguenay	17 340	6 877	24 217
Siège social	18 000	40 758	58 758
St-Laurent	15 000	29 032	44 032
	<u><b>260 018 \$</b></u>	<u><b>323 676 \$</b></u>	<u><b>583 694 \$</b></u>

**ORGANISME**

Syndicat Canadien de la fonction Publique National	<u><b>1 816 104</b></u>
	<u><b>2 399 798 \$</b></u>

# Ils sont ouverts mais...

La région de Québec est le théâtre d'un autre conflit de travail immoral. Oui après Pierre-Karl Péladeau avec la saga Vidéotron, voici que 28 concessionnaires automobiles de la région de Québec méprisent leurs employé-e-s et ce, depuis déjà trop longtemps.

Voici un bref historique du dossier, qui, espérons-le, vous sensibilisera à leur cause. Dès le mois d'octobre 2002, le Syndicat des employés de garages du Québec Inc. affilié à la CSD déposait le projet de négociation syndicale et au fil des jours, des séances de négociation en face à face ont eu lieu.

La position patronale ne tarde pas à se faire connaître et, dès octobre, le syndicat sait que les employeurs veulent sabrer dans plusieurs acquis de la convention collective tels les horaires de travail et qu'ils désirent entre autres, embaucher des employés à temps partiel.

Le Syndicat n'ayant pas le mandat de négocier les demandes patronales, il a eu un retour aux membres en assemblée générale le 2 novembre 2002 et un mandat de grève a été donné au comité de négociation à 98 %.

Après plusieurs échanges et une contre-proposition syndicale le 10 décembre, la partie patronale informait le syndicat que le 11 décembre à 6h00 a.m., elle décrétait un lock-out et que, comme il n'y avait pas eu de règlement sans conflit, les propositions précédentes ne tenaient plus.

Alors à quoi s'attendre de mieux dans un conflit qui traîne qu'un petit coup de discrimination... Le 11 décembre au matin, les employeurs ont remis un document à tous les travailleurs et travailleuses sur les lignes de piquetage expliquant leur dépôt et la position syndicale. Cependant, ils se sont bien tenus de les informer que leur proposition en était une sans conflit et que, s'il y avait un conflit, il retirait le tout.

Depuis cette date, le lien de confiance a été brisé avec le porte-parole patronal et il n'y a plus de négociation en face à face. Les séances de conciliation ne menaient nulle part puisque la partie patronale refuse toute demande pouvant s'inscrire dans la convention collective. Pour les retraits, aucun problème, mais les ajouts, c'est fini.

Ce syndicat représente 1 200 membres dont 850 à Québec et ces derniers sont répartis dans 28 concessionnaires automobiles qui ont tous décrété un lock-out.

Qui sont-ils ? Mécaniciens, débosseurs peintres, préposés aux pièces, vendeurs de service, employés de bureau, laveurs, commis d'entrepôt et d'autres employés qui sont à l'expédition au niveau des pièces. Ces personnes sont des travailleurs et travailleuses qui sont éliminés du milieu et remplacés par des cadres sans scrupules et par des garagistes complaisants ou d'autres concessionnaires en dehors des 28 visés dans la région.

La région Montmorency a présenté une résolution au Comité exécutif provincial qui a été entérinée et en voici le contenu. Nous vous demandons d'y donner suite dans la mesure du possible. Vos récriminations face à de tels actes immoraux auprès de l'ensemble des concessionnaires automobiles de la province ne pourront qu'avoir un effet bénéfique au règlement de ce conflit.



*Qu'il soit résolu qu'un article soit publié dans notre journal Le 2000 apportant notre appui à ces travailleurs et travailleuses;*

*Qu'il soit résolu de demander à nos membres de boycotter les concessionnaires automobiles de la province, et s'ils sont obligés de transiger avec eux, qu'ils manifestent leur mécontentement en exigeant qu'ils communiquent avec l'association des concessionnaires de Québec pour demander une négociation honnête et rapide;*

*Qu'il soit résolu de distribuer sur les lignes de piquetage quelques exemplaires de notre journal Le 2000;*

*Qu'il soit résolu de distribuer une copie du même journal à chacun des 28 concessionnaires automobiles de la région de Québec.*

*Et qu'il soit de plus résolu de distribuer un exemplaire du même journal à quelques concessionnaires de la province.*

*Adoptée à l'unanimité*

## Santé et sécurité au théâtre... Métro, bureau, bobo

Le comité local de santé et de sécurité 2000 du Siège social et dépendances innove en santé sécurité. Même dans un édifice à bureaux il y a des risques.

Sous les thèmes « Existe-t-il présentement des risques liés à votre santé et à votre sécurité dans votre environnement de travail au quotidien dans un édifice à bureaux ? » et « Selon vous, quelles sont vos principales responsabilités face à la santé et à la sécurité au travail ? », le comité local de santé et sécurité 2000 a organisé, en collaboration avec le théâtre Paminou, une pièce sensibilisatrice présentée aux employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau, aux spécialistes et aux cadres.

Avec une mise en scène humoristique, un décor de bureau et trois comédiens hors pair,

dans la première partie, un message de sensibilisation aux risques liés à la santé et à la sécurité du travail est diffusé aux participantes et participants qui sont interpellés à collaborer plusieurs fois durant cette pièce de théâtre.



La deuxième partie vise plus particulièrement les obligations et responsabilités que l'employeur, Hydro-Québec, et les employées et employés sont tenus de respecter selon la convention collective et la loi en santé sécurité.

Cette pièce de théâtre a été diffusée à l'intérieur d'un bloc de trois (3) heures; il y a présentation des membres du comité local santé et sécurité 2000, on dresse un bilan des dossiers traités par le comité local et on explique les obligations prévues à la convention collective. Par la suite, un questionnaire de réflexion est complété, la pièce est présentée et en plénière il y a un retour sur la compilation des questionnaires.

Photo et page couverture, Roger et Rita du théâtre Paminou

## Souris par-ci, souris par-là !

Nous connaissons tous la grande ouverture d'Hydro-Québec à faire de la prévention en santé-sécurité. Tous les comités se tiennent aux dates prévues, toutes les réunions trimestrielles se tiennent avec les bons sujets à l'ordre du jour, les conditions dangereuses sont réglées le jour même... STOP. Vous avez raison, ce n'était qu'une histoire que je me racontais, une fable tirée de ma vie syndicale.

Néanmoins, j'ai une autre histoire à raconter, qui elle, est véridique. Il était une fois, une employée qui travaillait devant son écran en promenant allègrement sa souris de la main droite, car la dame est droitrière. Malheureusement, avec le temps un malaise s'installe dans son bras et son épaule droite. Ce qu'un raconteur d'histoires appelle une épicondylite.

Devant l'obligation de diminuer la charge de travail de l'employée, un médecin, mandaté par l'employeur, eût soudain un éclair de gé-

nie, car il était sûrement béni des dieux. Dans sa grande sagesse il eût la grandeur d'âme de suggérer à la dame de placer sa souris... à gauche. Disons que ce jour-là la matière grise n'était pas au rendez-vous.

J'aurais bien aimé que ce ne soit pas un fait vécu, mais non, c'est la façon qu'a Hydro-Québec de régler nos problèmes d'ergonomie. Vous comprenez évidemment qu'il est hors de question de changer la souris de côté. Cette décision soulage peut-être l'employeur, mais elle ne fait qu'aggraver le problème.

En effet, connaissez-vous quelqu'un avec un malaise à l'épaule droite qui souhaite se retrouver avec un malaise aux deux épaules ? Il n'y a qu'une seule réponse au changement de souris de droite à gauche ou l'inverse ▯ c'est NON.

**Pierre Venne**  
Responsable comité provincial santé et sécurité



gnation temporaire se fait entre l'individu et son médecin personnel et non sous la pression du médecin d'Hydro-Québec, car celui-ci vise le même but que le gestionnaire, soit que vous reveniez au travail le plus tôt possible.

Les trois clauses de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles concernant l'assignation temporaire (article 179) sont pourtant claires :

1. le travailleur est raisonnablement en mesure d'accomplir ce travail;
2. ce travail ne comporte pas de danger pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique du travailleur compte tenu de sa lésion; et
3. ce travail est favorable à la réadaptation du travailleur.

Comme vous pouvez le constater au paragraphe 3, l'assignation temporaire vise la réadaptation du travailleur. En aucun cas il est mentionné que l'assignation doit répondre à un besoin de gestion. C'est votre santé qui compte en premier et non la charge de travail. C'est pourquoi la partie syndicale est contre l'assignation temporaire.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre délégué-e syndical-e.

**Pierre Venne**  
Resp. comité provincial santé et sécurité

## Assignation quoi ?

Assignation temporaire suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle.

Ceux et celles qui ont déjà subi un accident du travail connaissent la rapidité avec laquelle l'employeur souhaite le retour au travail. C'est

d'ailleurs la même rapidité qui est utilisée lorsque la gestion décide de contester un accident du travail ou une maladie professionnelle.

Ce que beaucoup de gestionnaires oublient de mentionner aux travailleurs et travailleuses est que le choix d'accomplir une assi-

# ités

## Violence au travail, comprendre et... agir !

Voici un court extrait d'un reportage avec la docteure Michelle Cousineau, tiré de la revue : Prévention au travail, Vol. 16, no 2, publiée par la CSST et l'IRSST, où elle répond à une question sur les effets de la violence sur la victime :

« Elle est fortement ébranlée, démolie dans son estime de soi. Sur le plan strictement physique, elle dort mal, digère mal, se sent mal. C'est grave parce qu'elle peut, à cause de sa grande vulnérabilité, souffrir de dépression, d'anxiété chronique, de phobies. Certaines victimes peuvent éventuellement se suicider ou encore devenir des agresseurs et attaquer ceux qui les ont fait souffrir.

Vous me rétorquerez : « Oui, mais ça se soigne ! » Ce n'est pas si simple. L'estime de soi, c'est difficile à reconstruire, et c'est du reste pour cette raison que l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM), division du Québec, souhaite faire de la prévention auprès des enfants afin de favoriser chez eux, très tôt, une forte estime d'eux-mêmes.

Les personnes qui viennent en aide aux victimes de harcèlement psychologique commencent à comprendre que les chances de réadaptation de celles-ci sont souvent minces. On n'a pas encore trouvé comment leur redonner la joie de vivre. La blessure est extrêmement profonde. Peut-être en partie parce que le harcèlement peut durer très longtemps avant que la personne craque ou parle.

Elle se tait parce qu'elle a peur de perdre son emploi, d'aggraver sa situation. Parfois elle se dit même que finalement, ce qui arrive est de sa faute. »

**OUVREZ LES YEUX, MAIS SURTOUT OUVREZ LA BOUCHE ET DÉNONCEZ TOUTE FORME DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE. VOUS NE SAVEZ QUE FAIRE, CONSULTEZ VOTRE STRUCTURE SYNDICALE. C'EST IMPORTANT NOUS NE POUVONS ACCEPTER DE TELS COMPORTEMENTS.**

## Maternité...

La convention collective mentionne pages 129 à 140 (appendice I, section 2) que :

9. Durant ce congé de maternité et les prolongations prévues à la clause 10 de la présente section, l'employée participe, en autant qu'elle y ait normalement droit, aux régimes suivants :

- le régime de retraite;
- le régime d'assurance-vie collective, à condition qu'elle verse sa quote-part;
- le régime privé d'assurance-maladie, à condition qu'elle verse sa quote-part;
- le régime d'assurance-collective complémentaire, à condition qu'elle verse sa quote-part;
- le régime soins dentaires, à condition qu'elle verse sa quote-part.

L'employée bénéficie également des avantages suivants :

- accumulation de vacances;
- accumulation de congés de maladie;
- accumulation de l'ancienneté;
- accumulation de l'expérience;

- accumulation du service continu aux fins de la sécurité d'emploi;
- droit de reporter dans l'année civile le ou les jour(s) férié(s) coïncidant avec un samedi ou un dimanche ou un congé hebdomadaire.

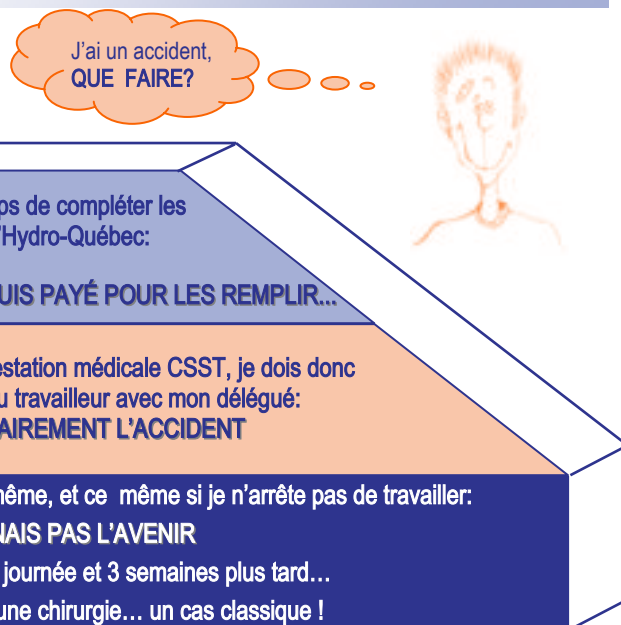
L'employée peut reporter au maximum quatre (4) semaines de vacances annuelles si celles-ci se situent à l'intérieur du congé de maternité et si, au plus tard deux (2) semaines avant l'expiration dudit congé, elle avise par écrit son supérieur hiérarchique de la date du report.

10. Si la naissance a lieu après la date prévue, l'employée a droit à une prolongation de son congé de maternité égale à la période de retard, sauf si elle dispose déjà d'une période d'au moins deux (2) semaines de congé de maternité après la naissance.

L'employée peut en outre bénéficier d'une prolongation du congé de maternité de quatre (4) semaines si son état de santé ou celui de son enfant l'exige.

Durant ces prolongations, l'employée ne reçoit ni indemnité, ni salaire.

**Doris Thiffault**, responsable comité provincial de condition féminine



**À suivre... dans les prochaines parutions**

# Comités

## CTT en mouvement

Les changements techniques et technologiques (CTT) font partie des dossiers importants à la section locale 2000. Il suffit de faire un court survol des différents dossiers actifs, d'examiner les répercussions qu'ils peuvent avoir sur nos emplois et vous en serez sûrement aussi convaincus que nous.

Dans le but d'être plus sensibiliser à ces CTT, les responsables provinciaux du dossier, les confrères Réjean Hurtubise et Jean-François Laplante, donnaient une formation et faisaient un tour d'horizon des principaux dossiers à quelques membres responsables des CTT en

région. La consoeur Pierrette Poirier assistait à cette rencontre pour partager son expérience régionale et donner des pistes de solutions.



Une autre formation semblable avait été donnée précédemment à d'autres responsables régionaux en province.

Dans l'ordre habituel: : André Houle, Mauricie, Pierrette Poirier, Laurentides, Alexandre Thibault, Siège social, Suzie Miron, St-Laurent, Réjean Hurtubise, Céline Sauvé, Richelieu, Jean-François Laplante et Sylvain Gariépy, Baie James.

Absent de la photo Sylvain Morin, Maisonneuve.

## Articles promotionnels...



Lors des assemblées générales, certaines personnes ont demandé de l'information sur des chandails ou autres articles sur lesquels le logo de la section locale 2000 apparaît.

Ces articles sont disponibles sur notre site Internet à l'adresse [www.scfp2000.qc.ca](http://www.scfp2000.qc.ca) sous l'onglet « Articles promotionnels ». Dans cette page vous retrouverez le nom de votre responsable régional et les articles disponibles sont accessibles par le lien « Catalogue d'articles promotionnels ». Portons nos couleurs fièrement.



Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter votre responsable régional et bon achat.

## ESVI

Vous voici à la veille de vos vacances, vous êtes indécis ! Peut-être qu'une excursion en France pourrait vous intéresser ! Et oui, il y a des places de disponibles pour le **séjour Pyrénées/Espagne**. Nous vous invitons à découvrir l'une des plus belles régions de la France, soit celle de Biarritz, un bijou des Pyrénées. Découvrez les paysages à vous couper le souffle, le côté luxuriant français et en l'espace d'un court trajet, la région espagnole des hautes Pyrénées, ensoleillée, mais avec un climat beaucoup plus sec.

## Une proposition indécente

**La Banque Royale se voit refuser une transaction qui lui aurait rapporté des millions.**

Vendre Trans-Énergie avant que le bureau de réglementation américain (FERC) ne l'y oblige. Voilà la transaction que proposait RBC Dominion Valeurs Mobilières au gouvernement du Québec, une transaction de huit milliards de dollars selon RBC.

De plus, RBC suggérait de créer une compagnie sans capital-actions avec comme administrateurs siégeant au conseil d'administration « les grands consommateurs, les revendeurs et courtiers en électricité ».

### On remet les pendules à l'heure

Après avoir rejeté la proposition de RBC, le ministère des Finances a quand même commandé deux études sur le sujet. La première, celle de Merrill Lynch, réfute le montant de huit milliards de dollars pour le fixer aux alentours de trois milliards de dollars. Dans son rapport, Merrill Lynch souligne également que les intérêts des membres du C.A. de la nouvelle compagnie « peuvent être différents des objectifs poursuivis par l'état au nom de l'intérêt public ».

Quant à eux, les auteurs de la deuxième étude, la firme américaine d'avocats Morgan, Lewis & Bockius conclue « qu'il n'existe pas de menace réelle de la part de la FERC d'imposer la séparation légale de Trans-Énergie « ... Une des raisons invoquées pour diviser Hydro-Québec en trois composantes en 1997 (production, transport et distribution) était justement de s'assurer qu'Hydro-Québec satisfasse aux exigences de libre marché (la réciprocité) imposées par les Américains ».

### Et si le gouvernement Charest...

Compte tenu que la volonté de maintenir l'équilibre budgétaire existe toujours et du « trou » de 4,3 milliards de dollars dans les finances publiques, le gouvernement Charest sera-t-il tenté de reprendre à son compte l'idée saugrenue de la RBC, et cela malgré une note du ministère des Finances de l'époque, qui commentait les raisons qui auraient pu pousser RBC à faire une telle proposition : « il est assurément dans l'intérêt d'un courtier de réaliser une telle transaction » et « ... il est clair qu'une telle transaction remet en cause la nationalisation de l'électricité ». Quand penserait René Lévesque aujourd'hui ?

Note : extraits du journal Le soleil 02.06.03

Au programme, découverte de la France et excursions en Espagne. Pour vous inscrire, contactez Michel Caouette au 0-816-2621 poste 378 ou 514-381-2000 poste 378.

Note : ouvert aux employé-e-s d'Hydro-Québec et à leurs proches. **Le séjour est prévu du 16 au 31 août 2003.**

# Je protège mes droits, je me souviens

## Histoire de mon syndicat - Volume 2, numéro 5

### Je protège mes droits, je m'implique !

Suite aux contrats de travail qui venaient à échéance le 31 décembre 1966, il fallait innover. Pourquoi ne pas développer quelques grandes idées...

Alors, un front commun ça dirait quoi ?

Pas si bête que ça !

Souvenons-nous que déjà dans le passé nous sommes soutenus à quelques occasions et qu'il y avait un bienfait à cette stratégie. Malheureusement, Hydro-Québec trouvait des

moyens de défaire cette stratégie, mais aujourd'hui nous sommes tous dans la même organisation et nous négocierons ensemble.

Donc, un premier front commun réunissant les sections locales 957, 1500 et 2000 pris forme et une négociation commençait.

Dès le mois de mars '67, les négociations étant arrivées dans une impasse, il y a eu recours à la conciliation.

### Je protège mes droits, je grève de manière rotative

Eh oui, une nouvelle forme de grève est mise en place. Une première nord-américaine « la grève rotative » est en force à Hydro-Québec dès le mois de mai 1967.

Il fallait même retenir certaines régions qui voulaient se battre encore plus et sortir dans la

rue, ça brassait à plusieurs endroits...

Plusieurs disparités étaient au menu, comment a-t-on réglé le tout...

### Concrétisons notre action syndicale !

C'est sous ce thème « Concrétisons notre action syndicale ! » que s'est tenu à Québec, le 23<sup>e</sup> congrès du SCFP – Québec dans la semaine du 10 juin dernier.

En spécifiant que le SCFP – Québec avait 40 ans, son président, M. Mario Gervais, a souligné l'arrivée de 50 nouveaux groupes depuis le dernier congrès et a ensuite demandé une minute de recueillement pour les personnes décédées au travail ou dans nos rangs.

Au début, le SCFP – Québec avait moins de 20 000 membres, aujourd'hui après 40 ans d'existence et de luttes, il en regroupe près de 100 000.

Plusieurs dossiers se sont réglés sans conflit, c'est-à-dire sans grève ou lock-out, ce qui ne veut pas dire qu'ils se soient réglés sans pression, ni action concrète.

Le confrère Gervais a spécifié que concernant : « Le dossier de l'eau et la protection de nos

Rivières, il y en aurait pour des heures à en parler. Mais c'est en bonne partie grâce à nos syndicats d'Hydro-Québec si le gouvernement a reculé sur ses projets de mini-centrales qui allaient défigurer le Québec, et qu'il a adopté une politique de l'eau. »

Tout n'est pas réglé à l'amiable et nous avons eu plus que notre part de conflits de travail. Pensons aux sept cols blancs de la ville de Malartic, six femmes et un homme, qui suite à une grève de quatre mois et demi en 1999, avaient réussi à avoir la sécurité d'emploi. Se buttant à une mairesse qui s'entête et qui veut leur enlever cette sécurité d'emploi, aujourd'hui, ils sont encore en lock-out et ce, depuis le 29 d'avril 2002. De plus, le ministère du Travail a confirmé que la municipalité enfreignait le Code du travail en embauchant une « SCAB ».

Il y a eu Sécur, l'Université de Montréal et plusieurs autres. Mais souvenons-nous de Vidéotron, un conflit qui « a été d'une ampleur comme on n'en avait pas connue depuis longtemps. Alors que tout le monde

nous donnait pour morts l'an dernier, la bataille a été faite et gagnée. Ce n'est pas juste une bataille, c'est une page d'histoire des relations du travail que nous avons écrite. »

« L'opération de solidarité à l'occasion du conflit à Vidéotron est sans précédent. Ont participé à la campagne de soutien financier 115 syndicats locaux, sans compter les conseils provinciaux, les employés du SCFP, 36 sections locales SCFP ailleurs au Canada, 65 autres syndicats affiliés ou non à la FTQ, en tout près de un million de dollars ont été ainsi amassés ! C'est ce qui s'appelle concrétiser son appui. »

Une des conclusions de Mario Gervais est qu'il y a une valeur ajoutée à être tous ensemble dans la même organisation syndicale. C'est un levier supplémentaire pour faire des gains qu'on ne ferait pas tout seul. L'union fait la force. C'est vrai des individus, c'est aussi vrai des syndicats.

Pour plus d'information sur le congrès vous pouvez visiter le site [www.scfp.qc.ca](http://www.scfp.qc.ca)

# Le monde du travail

## Un 1er mai très offensif

Les manifestations du 1<sup>er</sup> mai, à Paris et dans les principales villes de France, auront constitué l'occasion pour les salariés de faire entendre leurs revendications en matière d'emploi et de retraite (65 % des Français estiment en effet que le gouvernement n'a pas prêté l'attention nécessaire aux propositions des organisations syndicales sur la question).

Ils auront également pu exprimer leurs aspirations à construire un monde de paix, rendues plus impérieuses par l'intervention américaine en Irak et ses conséquences désastreuses pour les Irakiens et pour l'ensemble des peuples.

Source : Énergies syndicales, no 15, mai 2003

## Arrêter les assassins !

### Mise à jour d'un bilan effroyable...

Horacio Zuluaga et Ramon Urrea ont été vus vivants pour la dernière fois le 15 octobre 2002. Alors qu'ils empruntaient la grande route qui relie San Carlos à San Rafael dans l'État colombien d'Antioquia, des hommes armés ont fait irruption devant leur véhicule, les ont forcés à s'arrêter et les ont abattus. Horacio et Ramon étaient membres de Sintraemsdes, un syndicat national des travailleurs et travailleuses des services publics affiliés à l'Internationale des services publics (ISP).

Cette embuscade et des dizaines d'autres du même genre illustrent la campagne de terreur qui, rien que l'année dernière, a causé la mort de 184 syndicalistes.

En décembre dernier, l'ISP a envoyé une mis-

sion en Colombie pour examiner la situation d'un peu plus près et soutenir les syndicats du secteur public.

Quelques horribles statistiques :

- L'on dénombre 25 000 assassinats par an dans ce pays de 40 millions d'habitants;
- Une ou un syndicaliste est assassiné tous les deux jours; les Colombiens et Colombiennes comptent pour l'immense majorité des syndicalistes tués dans le monde;
- Plus de 2,5 millions d'agricultrices et d'agriculteurs ont été expulsés de leurs terres;
- La corruption et la violence rendent la loi et l'ordre inapplicables;
- Une personne sur cinq est sans emploi.

Source : Focus sur les services publics, no 1, 2003

## Harmoniser les régimes de retraite : chiche !

En France le syndicat propose quelques principes communs d'harmonisation des régimes de retraite.

- Garantir un taux de remplacement minimum de 75 % pour tous, et au-delà pour les salariés les plus modestes;
- Indexer la pension sur les salaires et les primes;
- Indexer la revalorisation des pensions sur les salaires;
- Augmenter les pensions de réversion;
- Conforter le droit à la retraite à 60 ans au plus tard au terme de 37,5 annuités de cotisation dans tous les régimes;

- Valider dès 18 ans, les périodes de recherche d'emploi, d'études, d'apprentissage et de tous les contrats;
- Reconnaître les périodes de contraintes, la pénibilité, la dangerosité par un trimestre de bonification par année exposée, avec financement de type « accident du travail, maladie professionnelle ».

Le syndicat propose également une série de mesures réformant le financement de la retraite, demandant le plein emploi (1 million d'emplois créés rapporteraient 80 milliards d'euros), une augmentation des cotisations patronales et à la taxation des revenus financiers (une taxe de 7 % rapporterait 40 milliards d'euros).

Source : Énergies syndicales, no 15, mai 2003

## La réforme, chiche !

Un large consensus s'est ancré parmi les salariés actifs et retraités sur la nécessité et le besoin d'une grande réforme pour assurer la pérennisation des systèmes de retraite par répartition. Un système de financement solidaire pour une retraite à soixante ans maximum, à 75 % de la totalité du dernier salaire, c'est là un choix de société qui ne saurait mettre les salariés du privé en opposition avec ceux du public.

Ils gagneront tous ensemble dans une riposte convergente ou ils perdront tous, ensemble, s'ils ne se serrent pas les coudes dans les efforts partagés de mobilisation.

Tel est le message adressé par les salariés, dans les grèves et manifestations qui ont réuni des centaines de milliers de travailleurs actifs, chômeurs, retraités dans toute la France.

Source : Énergies syndicales, no 15, mai 2003

## Traductrice ou traducteur demandé

Dans le cadre des échanges (ESVI), les syndicats d'Hydro-Québec reçoivent cette année un groupe de 30 Grecs et nous aurions besoin d'une traductrice ou d'un traducteur qui puisse traduire du grec au français et vice-versa (aucune expérience nécessaire). La personne accompagnera le responsable du séjour qui

est prévu du 17 au 31 août avec des déplacements à Hull, Montréal, Québec et Pohnégamook (bas St-Laurent). Une compensation monétaire sera remise et les frais de repas et d'hébergement seront payés.

Pour de plus amples informations, contactez Michel Caouette au 0-816-2621 poste 378 ou 514-381-2000 poste 378.

